

RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION

de

Bannières de procession

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

Le 1^{er} avril 1898, le Président de la République Félix Faure, promulgue la loi relative aux Sociétés de secours mutuels, résultat d'un long combat politique et démocratique pour une identité mutualiste, porté par les principes d'égalité et de fraternité.

L'histoire du mutualisme à Niort est ancienne et profondément ancrée comme le montrent ces trois bannières.

Statut de la collection :

Les objets acquis avant le 1^{er} avril 2000 sont propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

10.12.2015

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-C29-01-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016

Identification/nature/typologie

La collection comporte trois items :

-982.7.1 : bannière de procession « La Fraternelle de Souché », 1900, don Jacob

-983.12.1 : bannière de procession, « Gloire au travail, chamoiserie, ganterie », fin du XIX^e siècle, don Boinot

-003.7.1 : bannière de procession « La Fraternelle de Sainte-Pezenne », fin du XIX^e siècle, achat salle des ventes de Fontenay-le-Comte

Constat d'état

Les numéros 982.7.1 et 983.12.1 sont en bon état ; le numéro 003.7.1 nécessite une restauration.

Localisation

Les trois items sont conservés dans la réserve dite « Textile-orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

Récolement

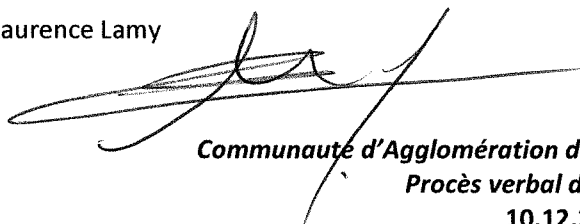
Le récolement a été effectué en juillet 2015 en procédant à la vérification des trois dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les trois items sont enregistrés. Le marquage est réalisé selon la technique du fil à la patte et aucun manque n'a été constaté. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion

Bilan : trois items ont été vus lors de ce récolement.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

10.12.2015

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160125-C29-01-2016-1- DE Date de télétransmission : 28/01/2016 Date de réception préfecture : 28/01/2016
--